

Conseillers Municipaux en  
exercice : **15**  
Qui ont pris part à la  
délibération : **13**

**L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BAISSAC, Maire**.

**Date de la convocation :**  
06.09.2023

**Présents :** Mmes et Mrs BAISSAC Michel, BASTID Yvette, LHERITIER Laurent, BOUISSE Laurence, DOLY Daniel, FABREGUES Marie, FICHE Virginie, LACAMBRE Stéphane, MANIAVAL Evelyne, MARTINET Vincent, RIC Denis, SEGUIS Hervé, VIDAL Annick.

**Absents excusés :** COUDERC Pierre, ANDRIEU Florence.

**Date d'affichage :**  
06.09.2023

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** /  
**Secrétaire de séance :** Mme FICHE Virginie

**Objet de la délibération n° 20230913\_5 :**  
Vente Commune / MAZEL, MAURIAC

Vu la délibération n°20220414\_1 relative à la vente de la commune à M. et Mme MAZEL et à M. MAURIAC,

Monsieur le Maire rappelle que suite à une demande de Mr et Mme MAZEL Jacques et de Mr MAURIAC Frédéric, riverains du chemin communal jouxtant leur propriété respective, souhaitant acquérir chacun une partie de ce chemin. Après concertation, la commune cède cette voie de la manière suivante :

- 26 ca à Mr et Mme MAZEL Jacques pour la somme de 130 € soit 5€/m<sup>2</sup> ;
- 63 ca à Mr MAURIAC Frédéric pour la somme de 315 € soit 5€/m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches permettant de finaliser cette opération.

Cette délibération ANNULE ET REMPLACE la précédente.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 13 septembre 2023.

Le Maire,

Michel BAISSAC.

